

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 7, no 27, mardi 4 septembre 2007

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des
expressions culturelles sont en cours !**

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Publications récentes

- Recondita armonia - Réflexions sur la fonction de la culture dans la construction de la citoyenneté (Note politique n°10), par Dick Stanley
- Élaborer des politiques nationales d'information : l'expérience de l'Amérique latine, publié par l'UNESCO - Programme Information pour tous (PIPT) – 2007

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Appel à candidatures : Prix Sharjah pour la culture arabe 2007

Autres actualités d'intérêt

- Forum universel des cultures - Monterrey 2007 : programme et informations disponibles en ligne
- Le droit d'auteur, un outil pour le développement de l'industrie musicale, Dar es Salaam (République-Unie de Tanzanie)

Suivi de la Convention

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

C'est le 18 mars 2007, qu'est entrée en vigueur la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La première Conférence des Parties à cette Convention s'est déroulée du 18 au 20 juin 2007, à Paris (France), donnant ainsi le coup d'envoi à sa mise en œuvre.

Au moment d'écrire ces lignes, 67 États ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la ratification de la Convention par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- « [Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention?](#) » Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006



Publications récentes

Recondita armonia - Réflexions sur la fonction de la culture dans la construction de la citoyenneté (Note politique n° 10), par Dick Stanley

Les Éditions du Conseil de l'Europe ont annoncé la publication du livre « Recondita armonia - Réflexions sur la fonction de la culture dans la construction de la citoyenneté (Note politique n° 10) », de l'auteur Dick Stanley.

Selon les Éditions du Conseil de l'Europe, « ce livre explore les effets de la culture sur la société et explique comment la participation à la vie culturelle contribue à construire la citoyenneté des sociétés démocratiques modernes. La culture est appréhendée comme une ressource stratégique susceptible de concilier les défis d'une diversité croissante et la complexité de la vie quotidienne. Les décideurs politiques devraient apprécier cette valeur ajoutée qui permet à la démocratie de fonctionner et qui améliore la cohésion et l'intégration sociales. Les politiques culturelles devraient tendre à optimiser ce précieux potentiel ».

Vous pouvez commander ce livre (disponible en français et en anglais) sur le site Internet des [Éditions du Conseil de l'Europe](#).

Source :

- [Les Éditions du Conseil de l'Europe](#)

Élaborer des politiques nationales d'information : l'expérience de l'Amérique latine, publié par l'UNESCO - Programme Information pour tous (PIPT) – 2007

Le Bureau multipays de l'UNESCO pour les Caraïbes a récemment annoncé la publication d'un livre intitulé « Élaborer des politiques nationales d'information : l'expérience de l'Amérique latine ».

Le premier chapitre de cet ouvrage traite de l'évolution et de l'état actuel des politiques nationales d'information en Amérique latine et dans les Caraïbes. La seconde partie analyse le concept de « politique nationale d'information ». Ensuite, précise l'UNESCO, « l'ouvrage invite les gouvernements de la région à prendre en compte dans leurs politiques nationales les questions liées à l'accès à l'information (utilisation, applications, stockage, conservation). Il identifie les objectifs que doit se fixer une politique nationale d'information et décrit les domaines dans lesquels il faut prendre des mesures ». La quatrième partie de l'étude propose une analyse comparée des actions et des plans liés aux politiques d'information dans dix-neuf pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Finalement, en annexe, l'ouvrage propose un répertoire des « agendas numériques » des pays de la région.

Le contenu de l'ouvrage s'appuie sur l'avis de quatre experts latino-américains : Gustavo Soler (Argentine), Rosalba Pajaro-Quezada (Colombie), Valeria Betancourt (Equateur) et Jose Bustamante-Quiroz (Pérou).

Par voie de communiqué, l'UNESCO précise que « l'ouvrage insiste sur la nécessité pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'adopter des politiques nationales d'information pour protéger le droit à l'accès à l'information de leur population ». En outre, le communiqué rappelle que l'étude accorde une importance toute particulière au rôle des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans ce processus. L'UNESCO fait notamment valoir que « le texte [de l'étude] rappelle les principes énoncés dans l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit [...] de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. » »

Si le thème de ce livre ne se situe pas, à proprement parler, au centre des préoccupations de la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, il agit toutefois en complémentarité à ce traité à plusieurs égards. Par exemple, en incitant les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à adopter des politiques nationales d'information pour protéger le droit à l'accès à l'information de leur population, cet ouvrage s'harmonise, entre autres, avec le « principe d'accès équitable » de la Convention sur la diversité des expressions culturelles qui rappelle que « l'accès équitable à une gamme riche et diversifiée d'expressions culturelles provenant du monde entier et l'accès des cultures aux moyens d'expression et de diffusion constituent des éléments importants pour mettre en valeur la diversité culturelle et encourager la compréhension mutuelle ». Dans ce même esprit de complémentarité, il importe de rappeler un des préambules de la Convention qui réaffirme « que la liberté de pensée, d'expression et d'information, ainsi que la diversité des médias, permettent l'épanouissement des expressions culturelles au sein des sociétés ».

Vous pouvez télécharger cet ouvrage (en anglais et en espagnol) sur le site d'[INFO LAC](#) (Programme pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes).

Source :

- [Communiqué de presse de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

Appel à candidatures : Prix Sharjah pour la culture arabe 2007

L'UNESCO signale qu'un appel à candidatures est lancé pour la sixième édition du prix Sharjah pour la culture arabe. Fruit de la coopération entre l'UNESCO et le gouvernement des Émirats arabes unis, ce prix est destiné à récompenser les efforts d'un ressortissant d'un État arabe et d'un ressortissant de tout autre pays qui auront grandement contribué, par leurs œuvres artistiques, intellectuelles ou promotionnelles, au développement et à la diffusion de la culture arabe dans le monde.

Ce prix a été créé par le gouvernement de Sharjah (Émirats arabes unis) et a été décerné pour la première fois en 2001, puis chaque année en 2003, 2004, 2005 et 2006. Son montant s'élève à 50 000 US \$, offerts chaque année par le gouvernement de Sharjah, à partager à égalité entre deux lauréats sélectionnés par le Directeur général de l'UNESCO sur recommandation du jury international constitué à cette fin.

Pour obtenir plus d'information sur le Prix Sharjah et obtenir copie du formulaire de candidature, nous vous invitons à cliquer sur ce [lien](#).

Vous êtes invités à envoyer votre formulaire de candidature avant le 29 septembre 2007, à :

UNESCO

À l'attention de M^{me} Jeannette Tchilinguirian,
Administratrice du Projet « Prix Sharjah »
Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel
Secteur de la culture
1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15
Tél. : +33.1 45.68.42.16, télécopieur +33. 45.68.55.97
Courriel : j.tchilinguirian@unesco.org

Source :

- [Site Internet de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

Forum universel des cultures - Monterrey 2007 : programme et informations disponibles en ligne

Le programme et l'information du Forum universel des cultures 2007, qui aura lieu à Monterrey (Mexique) du 20 septembre au 8 décembre 2007, sont désormais disponibles en ligne (en espagnol, en français et en anglais), à l'adresse suivante : www.monterreyforum2007.org

Le Forum universel des cultures est une manifestation mondiale qui a lieu tous les 4 ans et qui réunit des citoyens du monde entier. Sur le site Internet du Forum, vous trouverez toutes les informations concernant au delà de mille activités (dialogues, conférences, concerts, manifestations culturelles et expositions) prévues dans le programme.

Le programme précise que les activités du Forum Monterrey 2007 sont axées autour de quatre thématiques principales : « *La diversité culturelle*, parce qu'il ne s'agit pas d'un patrimoine statique mais d'un trésor vivant et renouvelable qui garantit la survie de l'humanité; *la connaissance*, parce que c'est l'instrument obligé pour le développement et le bien-être; *la paix*, parce que la paix est non seulement l'absence de guerres mais aussi une condition indispensable au bien-être et au bonheur, et *le développement durable* parce que nous avons besoin de penser à l'avenir: celui des espèces vivantes et celui des ressources naturelles. »

Dans le cadre du volet " Dialogue ", le Forum prévoit une série de discussions entre citoyens, experts, académiciens et activistes autour de 12 importants thèmes. Une de ces lignes thématiques s'intitule " Identité et diversité. Politiques culturelle ". Les organisateurs précisent que cette réflexion, qui se déroulera du 6 au 10 novembre 2007, « cherche à valoriser la condition des groupes humains à travers leur diversités individuelles et culturelles, ainsi qu'à analyser nombre de paradoxes et de controverses contemporaines qui trouvent un écho dans notre environnement et en nous-mêmes. Pendant la semaine, on discutera des immigrants et des sociétés réceptrices; des nouvelles identités et du rôle des États; du multiculturalisme; des anciens et des nouveaux sens du métissage, ainsi que d'autres thèmes importants de politique culturelle. »

Pour en apprendre davantage sur le Forum de Monterrey, nous vous invitons à consulter le programme, à l'adresse Internet indiquée précédemment.

Source :

- [Site Internet du Forum de Monterrey](#)

[Haut de la page](#) 

Le droit d'auteur, un outil pour le développement de l'industrie musicale, Dar es Salaam (République-Unie de Tanzanie)

À Dar es Salaam (République-Unie de Tanzanie), du 13 au 14 septembre 2007, se tiendra un atelier sur le thème « Le droit d'auteur, un outil pour le développement de l'industrie musicale ». Cet atelier est organisé dans le cadre de l'Alliance globale pour la diversité culturelle de l'UNESCO. Il vise à promouvoir la protection du droit d'auteur et la lutte contre la piraterie. Les participants sont des musiciens, producteurs et autres professionnels impliqués dans les médias de radiodiffusion. Ils examineront l'historique de la législation existante en matière de droit d'auteur et de la piraterie, le contexte international et la situation en République-Unie de Tanzanie. Ils exploreront les voies et les moyens de développer l'industrie musicale nationale dans une perspective internationale à travers une étude de cas. L'atelier est organisé par le Bureau multipays de l'UNESCO à Dar es Salaam, en collaboration avec Music Mayday Tanzania.

Personne contact : [T. Curtis](#)
Bureau multipays de l'UNESCO à Dar es Salaam

Source :

- [Site Internet de l'UNESCO](#)

[Haut de la page](#) 

